



# L'Environnement pour les **EUROPEENS**

Magazine de la direction générale de l'environnement

ISSN 1563-4159

Catastrophe du *Prestige*: l'Union européenne réagit

## Sauvons le littoral espagnol!

- À la rencontre de Catherine Day, nouvelle directrice générale de la DG Environnement
- Le label écologique européen fête ses dix ans
- Ce que vous pensez de *L'Environnement pour les Européens*

# Sommaire

**3 Interview – Catherine Day**

À la barre...



**5 Catastrophe pétrolière dans l'Atlantique**

À l'écoute des réactions



**7 Présidence grecque de l'Union européenne**

La politique de l'environnement reste prioritaire



**8 Pour des entreprises durables**

Coup de pouce à l'ingéniosité



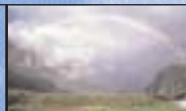
**10 Label écologique européen**

Dix ans après son éclosion, la « Fleur » s'épanouit pleinement



**11 Législation environnementale**

Les citoyens européens veillent au grain...



**12 Dixième anniversaire du programme LIFE**

Le programme LIFE à la une



**13 Ambassadeurs pour l'environnement**

Le pouvoir de convaincre



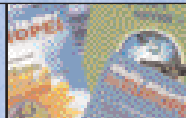
**14 Système communautaire de management environnemental et d'audit**

Le développement durable à l'échelon local



**15 Sondage des lecteurs**

Message reçu cinq sur cinq !



**16 Semaine verte 2003 – à vos agendas!**



**Propositions et communications récentes**  
**Agenda**

Imprimé sur papier blanchi sans chlore.

## Rédaction – Information

*L'Environnement pour les Européens* est un magazine publié par l'unité «Communication et société civile» de la direction générale de l'environnement.

Rédacteur en chef : J.-F. Verstryngne. Coordinateur : Rosa Fina. Publication trimestrielle, *L'Environnement pour les Européens* est disponible en allemand, en anglais, en espagnol, en français et en italien. Abonnement gratuit (voir ci-dessous). Pour plus d'informations, contacter l'unité «Communication et société civile» :

Fax: (32-2) 29-69560  
E-mail: [envinfo@cec.eu.int](mailto:envinfo@cec.eu.int)

Pour de plus amples détails, cliquer sur :  
[http://europa.eu.int/comm/environment/index\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/environment/index_fr.htm)

## L'Europe verte en ligne

Où en est la législation communautaire dans le domaine de l'environnement ? Que fait l'Europe en matière de faune et de flore, de qualité des eaux, de gestion des déchets ? Qu'est-ce qu'une politique de produits intégrée et comment bénéficier d'un écolabel ? De A (Accession Strategies for the Environment) à Z – ou plus précisément W (Wildlife Protection) –, un index alphabétique guide les interrogations de ceux qui s'intéressent aux questions (scientifiques, politiques, industrielles...) touchant au domaine – *largo sensu* – de l'environnement. Ces informations sont accessibles à partir de la page d'accueil du site Internet de la DG Environnement de la Commission européenne. Entourant une image symbolique (un homme, un arbre), six pistes de recherche sont proposées pour mieux connaître les compétences environnementales de l'UE. Vous pouvez ainsi cerner ses domaines d'action, vous informer sur les instruments de financement en vigueur ou encore affiner vos recherches en consultant une librairie virtuelle bien fournie (lettres d'information contenant des analyses et des reportages, discours clés, communiqués de presse, manifestations...). Découvrez les tout derniers développements en cliquant sur «Quoi de neuf?».



[http://europa.eu.int/comm/environment/index\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/environment/index_fr.htm)

## Note

Ni la Commission européenne, ni aucune personne agissant en son nom, ne pourra être tenue responsable de l'utilisation éventuelle des informations contenues dans la présente publication, ni des erreurs qui, malgré le soin apporté à la préparation et au contrôle de cette publication, pourraient s'y glisser.

Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes, 2002  
ISSN 1563-4159

© Communautés européennes, 2002  
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source  
*Printed in Belgium*

## Abonnements

Je souhaite recevoir gratuitement un exemplaire de la publication trimestrielle *L'Environnement pour les Européens*

en allemand  en anglais  en espagnol  en français  en italien

Nom : .....

Organisation : .....

Rue : ..... N° : .....

BP : ..... Code postal : .....

Ville : ..... Pays : .....

Tél. : ..... Fax : .....

E-mail : .....

Formulaire à envoyer ou à télécopier à la DG Environnement – Unité «Communication et société civile»  
Rue de la Loi 200 – B-1049 Bruxelles  
Fax: (32-2) 296 95 60

Vous pouvez également vous abonner en ligne à l'adresse :  
[http://europa.eu.int/comm/environment/maillingregistration/main/mailling\\_reg.cfm](http://europa.eu.int/comm/environment/maillingregistration/main/mailling_reg.cfm)

➤ Interview – Catherine Day



## À la barre...

**En accédant au poste de directrice générale de la DG Environnement en juin 2002, Catherine Day n'a pas caché qu'elle était impatiente de valoriser davantage la politique environnementale de l'Union européenne. Comme c'est le cas dans la plupart des fonctions à haute responsabilité, Mme Day s'est immédiatement attelée à la tâche sans hésiter. Dans sa première interview accordée à *L'Environnement pour les Européens*, Catherine Day se penche sur les défis actuels et futurs à relever par l'Union européenne.**

**V**os six premiers mois au sein de la direction générale de l'Environnement ont, semble-t-il, été plutôt mouvementés? Quels ont été les développements politiques les plus marquants de cette période?

Mes premiers mois à la tête de la DG Environnement se sont révélés très stimulants. J'ai rejoint la DG à une époque charnière, juste après la décision du Conseil européen de faire de l'environnement le troisième pilier de la politique communautaire en matière de développement durable. Cette reconnaissance politique, à un haut niveau, du rôle de l'environnement en faveur d'un avenir durable pour l'Union européenne donne un nouvel élan aux efforts que nous déployons afin d'intégrer l'environnement dans l'ensemble des autres politiques de l'Union. Mais elle pose en même temps un défi de taille à la DG. Nous devons trouver de nouveaux moyens de coordonner notre politique avec les autres domaines d'action et mettre au point de nouveaux instruments pour atteindre nos objectifs.

Le 6<sup>e</sup> Programme d'action pour l'environnement, adopté en juillet 2002, nous indique la marche à suivre pour les dix années à venir. L'un des grands défis de la DG Environnement au cours des prochaines années sera de le mettre en

œuvre tout en respectant les principes du développement durable.

**Au plan international, quels sont, selon vous, les développements les plus importants?**

L'Union européenne est de plus en plus appelée à jouer le rôle d'arbitre international dans le domaine de la diplomatie environnementale. Nous l'avons d'ailleurs constaté avec le Protocole de Kyoto et, plus récemment, lors du Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg (SMDD). Cela étant, pour pouvoir offrir cet arbitrage, nous devons élaborer et mettre en œuvre des politiques à la fois saines et solides en Europe et les rendre compatibles avec celles que nous défendons au niveau international. Selon moi, l'importance que l'Union européenne accorde aux trois piliers du développement durable dans sa politique intérieure se retrouve en quelque sorte dans le modèle de développement durable pour lequel nous nous sommes battus à Johannesburg. Je crois que, grâce au SMDD, chacun a pu apprécier les liens étroits qui unissent les politiques de l'environnement et du développement. En nous mettant d'accord au sein de l'Union sur les politiques à suivre, nous pourrions contribuer à faire évoluer la situation à l'étranger. C'est pour cela que nous avons tant insisté sur la question de l'eau lors du SMDD.

Pour moi, l'apogée de ces deux semaines de travail intense passées à Johannesburg a été l'accord finalement conclu à trois heures du matin sur la question de l'assainissement, véritable cheval de bataille de l'Union européenne. Il a été décidé de réduire de moitié d'ici 2010 le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable et ne bénéficiant pas de conditions d'hygiène décentes. Il s'agit là d'un objectif politique important que nous soutenons à travers l'initiative « De l'eau pour la vie ». Cette initiative tire parti de l'expérience de l'Union européenne en matière de gestion des ressources hydriques et contribuera à la réalisation de cet objectif ambitieux grâce à un apport d'expertises et de fonds émanant des secteurs public et privé.

**Jusqu'à présent, quels aspects de votre travail vous ont semblé les plus gratifiants et stimulants?**

L'aspect le plus gratifiant a probablement été de découvrir ce creuset de compétences et d'engagements que constitue la DG Environnement. Le dévouement de mes collègues est impressionnant et nous aide sans aucun doute à nous montrer à la hauteur de ce que les citoyens, les ONG et les États membres attendent de nous et leurs attentes sont loin d'être négligeables! Tenter, par divers moyens, d'intégrer de façon nette et précise la dimension



environnementale au sein des autres politiques de l'Union constitue certainement la partie la plus stimulante de mon travail. Je crois que nous progressons dans des domaines comme l'agriculture et la pêche, mais la route est encore longue.

***Personnellement, comment contribuez-vous à la protection de l'environnement ?***

Comme beaucoup, je trie mes poubelles et je choisis mes appareils électriques en fonction de leur efficacité énergétique. Ceci dit, j'espère y contribuer davantage par mon travail au sein de la DG Environnement que je ne le peux en tant que personne privée.

***Votre ancien poste de directrice générale adjointe de la DG Relations extérieures vous a amenée à acquérir une expérience considérable en ce qui concerne les rapports avec les pays candidats. D'un point de vue environnemental, quel sera à votre avis l'impact de l'élargissement et quels avantages particuliers ces pays apporteront-ils ?***

Réussir ce nouvel élargissement est l'un des plus grands défis que l'Union européenne devra relever dans les prochaines années. J'espère pouvoir mettre à contribution ma connaissance des pays candidats afin de les aider à s'adapter à l'acquis communautaire et afin de valoriser les atouts environnementaux importants qu'ils apportent avec eux. Par exemple, ces pays ont pratiqué dans le passé une agriculture moins intensive que la nôtre alors que l'UE commence

maintenant à abandonner ce type d'agriculture. Nous devons aider les nouveaux États membres à éviter de commettre les erreurs que nous avons nous-mêmes commises – en polluant par exemple la nappe phréatique à cause d'une utilisation excessive de fertilisants – et à promouvoir la beauté naturelle de leurs campagnes de manière à favoriser le développement durable des régions rurales.

***Les pays candidats sont-ils dans les temps en ce qui concerne la mise en œuvre de l'acquis environnemental ?***

Tous les pays candidats ont mis au point des programmes sérieux en vue de mettre en œuvre l'acquis environnemental. Ceux-ci s'accompagnent de plans financiers visant à faciliter l'application de la législation communautaire, notamment dans des domaines où des investissements infrastructurels sont requis – comme c'est le cas pour la directive sur le traitement des eaux résiduaires. Dans ces cas spécifiques, nous avons accordé des périodes transitoires, car la mise en œuvre complète de la législation risque de prendre plusieurs années. En attendant, des objectifs intermédiaires ont été fixés et nous travaillerons en étroite collaboration avec les pays candidats après leur adhésion afin de les aider au maximum.

***Quelles sont les priorités de la DG à court et à long terme ?***

Notre objectif à long terme est de parvenir au développement durable. Nous devons

pour cela trouver le moyen de découpler la croissance économique – qui est indispensable, en particulier dans les nouveaux États membres – de la dégradation de l'environnement, de façon à pouvoir améliorer davantage nos conditions de vie sans épuiser les ressources de notre environnement. Pour ce faire, nous devons tous, que nous soyons consommateurs ou producteurs, modifier nos comportements. Ce changement ne se fera pas du jour au lendemain, mais il nous faut désormais accélérer la cadence. À plus court terme, nous nous attacherons à mettre en œuvre le 6<sup>e</sup> Programme d'action pour l'environnement, une énorme tâche en soi.

***Comment voyez-vous l'avenir de l'environnement ?***

J'espère que nous trouverons un meilleur équilibre entre nos besoins individuels, en tant que consommateurs et producteurs, et l'impact qu'ils ont sur l'environnement. Je suis optimiste dans la mesure où de plus en plus d'Européens demandent à leurs élus d'élaborer des politiques durables et sont disposés à agir au quotidien en vue de freiner la détérioration de l'environnement. Si nous parvenons à canaliser cette énergie et cet engagement à travers une action collective efficace, je crois que nous aurons vraiment accompli quelque chose. ■

Une interview de Mark O'Donovan

## ► Catastrophe pétrolière dans l'Atlantique



# À l'écoute des réactions

Le 13 novembre, le pétrolier *Prestige*, battant pavillon des Bahamas, chargé de 77 000 tonnes de fioul lourd, est victime d'une grave avarie à sept milles des côtes galiciennes dans le nord de l'Espagne. *L'Environnement pour les Européens* retrace point par point l'historique de la catastrophe et analyse la réaction de la DG Environnement de la Commission européenne qui a activé sans tarder sa stratégie de gestion des accidents écologiques.

En laissant échapper sa cargaison de fioul dans l'océan Atlantique, l'épave du *Prestige* a provoqué une catastrophe écologique majeure, probablement la pire que l'Union européenne ait jamais connue. Les conséquences socio-économiques pourraient se révéler catastrophiques, tant pour l'économie locale en général que pour les pêcheurs en particulier. Bon nombre de zones côtières avoisinantes bénéficient d'un statut de protection spéciale au titre du réseau Natura 2000 et le préjudice causé à la faune et à la flore, ainsi qu'aux habitats, est impossible à quantifier.

Les masses gluantes qui s'échappent de l'épave du pétrolier nous remettent en mémoire le cauchemar de la catastrophe de l'*Erika*, et les mêmes images de désolation font à nouveau la une de la presse internationale et des journaux télévisés européens. Les projecteurs se sont naturellement tournés vers la politique de protection civile de la Commission. Immédiatement avertie de la catastrophe, l'unité Protection civile et urgences environnementales de la DG Environnement a activé son Centre de suivi et d'information (MIC – Monitoring and Information Centre), restant en contact 24 heures sur 24 avec les

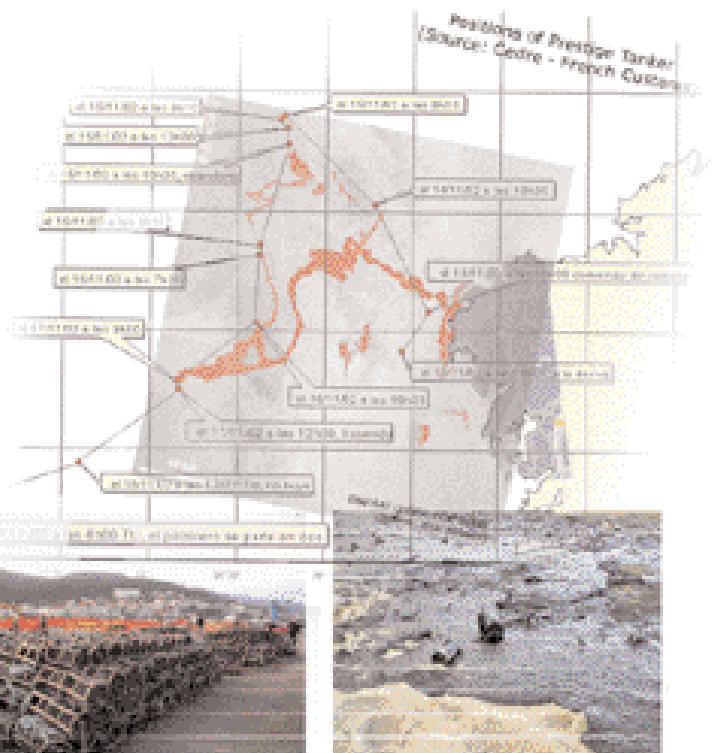
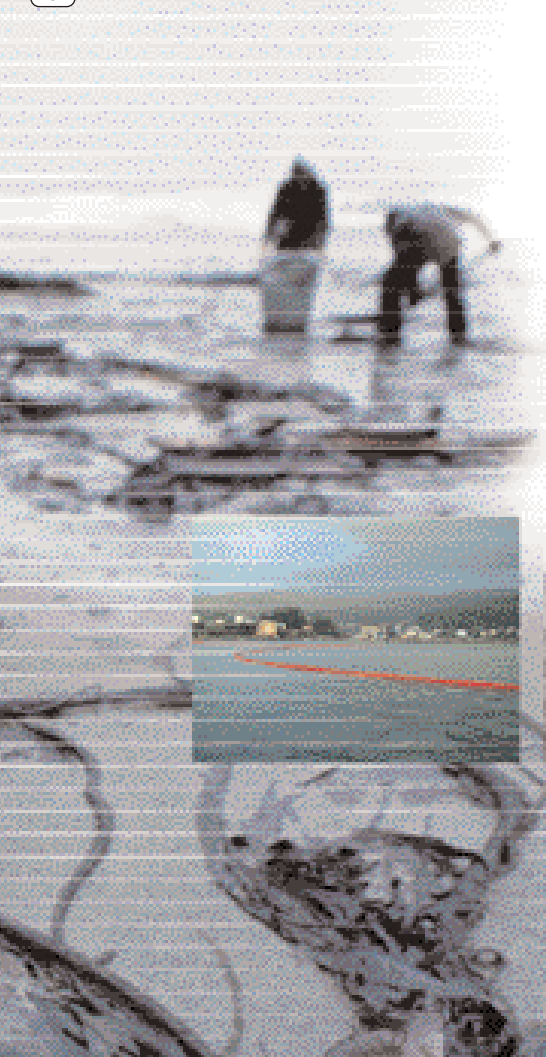
autorités espagnoles. Au fur et à mesure de la dégradation de la situation, l'ampleur de la catastrophe et de ses conséquences écologiques sur la région est devenue une évidence. Des demandes de conseils, d'informations et d'assistance n'ont cessé d'affluer, au milieu de l'effervescence médiatique. Des extraits du journal de bord du MIC révèlent l'enchaînement des événements.

### Le journal de bord, jour par jour

- **14 novembre:** Le mauvais temps rend difficile les tentatives de remorquage du *Prestige*. Les moteurs du pétrolier sont finalement relancés et celui-ci progresse vers les côtes septentrionales de l'Espagne à une vitesse de quatre nœuds. Le Royaume-Uni offre du matériel de secours et du personnel d'intervention expérimenté. Les autorités espagnoles et françaises travaillent bilatéralement conformément aux dispositions du plan Biscaye. La Commission, informée, n'intervient pas encore.
- **15 novembre:** La situation à bord du navire devenant de plus en plus

dangereuse, l'ensemble de l'équipage du *Prestige* est évacué. Selon des spécialistes internationaux du sauvetage en mer, le pétrolier pourrait se casser en deux, augmentant ainsi le risque de détérioration des écosystèmes marins et compromettant la principale source de revenus de milliers de citoyens européens. Les demandes d'aide adressées à des bateaux spécialisés sont traitées par le MIC. Des organisations spécialisées dans l'étude des pollutions marines et le sauvetage d'épaves ont dressé une première carte indiquant la taille approximative de la nappe. Les données concernant l'évolution de sa taille et de sa position sont constamment mises à jour. Il s'agit d'une course contre la montre étant donné que le fioul continue à s'échapper du pétrolier.

- **16 novembre:** La marée noire a atteint le littoral espagnol. Dans l'après-midi, la côte est souillée sur 35 km. Des photos d'oiseaux et de plages mazoutées s'étalent à la une des journaux européens. Le remorquage du pétrolier continue coûte que coûte pour éloigner l'épave des côtes mais les efforts sont entravés par la violence du vent et la mer démontée.



■ **18 novembre**: L'état du navire continue de se détériorer. Désormais, il est plus que probable qu'il se brisera en deux. Il dérive à présent à 100 milles des côtes espagnoles. Les bateaux chargés de récupérer et de traiter le fioul en ont pompé 40 à 50 mètres cubes jusqu'à présent. De nouvelles rafales de vent sont prévues et les opérations d'endiguement et de pompage s'intensifient suite à la détection de nouvelles fuites. Des mesures de prévention sont prises pour protéger la côte Atlantique, jusqu'en Bretagne. La pêche côtière a été suspendue. Un bateau de sauvetage néerlandais arrive à La Corogne.

■ **19 novembre, 8h00**: Le *Prestige* s'est brisé en deux, les deux moitiés continuant à flotter. Les câbles de remorquage sont détachés. Les premières images satellite sont à présent disponibles mais il demeure impossible de déterminer avec précision l'étendue de la marée noire. Diverses organisations spécialisées ont offert leur aide et leurs conseils aux autorités espagnoles en réponse aux demandes d'assistance visant à protéger la faune et la flore menacées par la marée noire. Des contacts étroits ont également été

noués avec les autorités portugaises et des demandes d'aide similaires ont également été traitées. **12h00**: Les deux moitiés du bâtiment ont coulé et gisent désormais au fond de l'océan par 3 600 mètres de fond.

■ **21 novembre, 14h30**: L'Espagne lance une demande officielle d'équipements spécialisés, dont des barrages flottants, des écrèmeurs et des dispersants.

**22h45**: Le MIC reçoit une demande d'aide similaire de la part du ministère portugais de la Défense.

Le Danemark, l'Allemagne, la Belgique et le Royaume-Uni répondent à la demande d'aide urgente en dépêchant sur place des bâtiments de pompage. Des équipes d'observateurs sont envoyées par les États membres. Des propositions d'assistance sont transmises à l'Espagne par les États membres.

■ **24 novembre**: Le gouvernement espagnol accepte diverses offres d'assistance logistique et d'équipements.

## L'heure du bilan

Au stade actuel, la majeure partie de la cargaison se trouvant toujours dans les soutes du *Prestige*, la seule chose à faire est de

colmater les fuites existantes et de procéder aux opérations de nettoyage et de dépollution de façon à remettre les écosystèmes marins et les plages dans leur état d'origine. Ceci dit, il ne faut pas se faire d'illusions : le travail est énorme et le succès n'est pas totalement garanti. En attendant, la mission de la DG Environnement est loin d'être terminée. Deux semaines après la catastrophe, on continue à nettoyer les plages du littoral espagnol et l'épave constitue une menace permanente.

Le MIC reste donc vigilant et surveille de très près la situation. Le journal de bord reste ouvert. Avec la bombe à retardement qui sommeille au fond de l'océan Atlantique, les trois piliers de la politique de protection civile de l'Union européenne – prévention, capacité d'intervention et réaction rapide – demeurent plus importants que jamais.

De toute évidence, la politique de protection civile conservera son caractère prioritaire au sein de la DG Environnement. ■

Texte de Mark O'Donovan

# La politique de l'environnement reste prioritaire

Finaliser le processus d'élargissement le plus ambitieux de l'Union européenne, telle sera la mission principale de la présidence grecque de l'Union. La signature du traité d'adhésion avec les nouveaux États membres, prévue à Athènes le 16 avril 2003, aura donc pour toile de fond la mythique Acropole.



La Grèce assure la présidence du Conseil de l'Union européenne depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003. La liste des priorités qu'elle s'est fixée est pour le moins ambitieuse: promouvoir l'élargissement aux autres pays candidats, développer la coopération entre l'Union européenne et les Balkans occidentaux, renforcer la coordination de la stratégie de Lisbonne dans les domaines de l'économie et de l'emploi, et enfin préparer la seconde phase de la réforme de l'Union européenne – à savoir la Conférence intergouvernementale sur l'avenir de l'Europe.

Outre cette longue liste, la Grèce entend également progresser substantiellement sur différents dossiers environnementaux dans les six prochains mois. Des discussions devraient être entamées autour d'un certain nombre de propositions que la Commission a présentées ou va présenter. Parmi celles-ci, citons:

- un projet de législation sur les produits chimiques, basé sur le récent Livre blanc consacré à cette question;
- une directive sur l'accès du public à la justice en matière d'environnement, un principe édicté dans la Convention d'Århus, signée par les États membres en 1998;
- plusieurs propositions législatives visant à améliorer la qualité de l'air.

Le Conseil devrait également se pencher sur la communication de la Commission relative à l'environnement marin – qui a déjà été adoptée – ainsi que sur les communications à venir sur l'environnement et la santé et la mise en œuvre d'objectifs environnementaux dans la politique des transports.

Plusieurs autres initiatives environnementales importantes devraient faire l'objet de progrès sous la présidence grecque, dont la directive sur l'échange de droits d'émissions, la directive sur la responsabilité environnementale et une proposition visant à modifier l'actuelle directive sur les eaux de baignade.

## Au plan international

La présidence grecque veillera à ce que l'Union conserve sa position dominante sur la scène environnementale internationale. Compte tenu de sa localisation stratégique, la Grèce se concentrera sur les Balkans et sur la mer Noire. Dans la foulée des conclusions du Sommet de Johannesburg, le développement durable dans ces deux régions a été retenu comme thème du prochain Conseil informel sur l'environnement qui se tiendra à Athènes, les 3 et 4 mai 2003.

La conférence ministérielle de Kiev, organisée dans le cadre du processus « Un environnement pour l'Europe », constituera un autre rendez-vous à ne pas manquer sur l'agenda environnemental international du premier semestre 2003. La Commission doit d'ailleurs adopter une communication sur le processus « Un environnement pour l'Europe ». La présidence grecque contribuera activement à la coordination des préparatifs de cette conférence qui devrait faire beaucoup pour le renforcement de la coopération paneuropéenne dans le domaine environnemental, du fait de l'accent mis sur les Balkans et sur les Nouveaux États indépendants occidentaux (NEI).

D'autres événements importants sur le plan environnemental se tiendront durant la présidence de la Grèce. À commencer par la réunion sur le *Financement du réseau Natura 2000* qui aura lieu du 10 au 12 avril à Alexandroupolis. Y participeront la Commission, les autorités nationales et des parties prenantes des États membres et des pays candidats. Autre événement majeur, la conférence sur la gouvernance environnementale, co-organisée par la Commission et les pouvoirs locaux et régionaux grecs, devrait avoir lieu à Volos en mai. Elle sera placée sous le thème du tourisme durable. ■

Texte de Stergios Varvaroussis

Pour plus d'informations

<http://www.eu2003.gr/fr/cat/0/>

## Agenda de la présidence

- 4 mars  
Conseil « Environnement », Bruxelles
- 21 mars  
Conseil européen de printemps, Bruxelles
- 3-4 mai  
Conseil « Environnement » informel, Athènes
- 21-23 mai  
Conférence « Un environnement pour l'Europe », Kiev
- 13 Juin  
Conseil « Environnement », Luxembourg



➤ Pour des entreprises durables

## Coup de pouce à l'ingéniosité

Dix entreprises de l'Union européenne et des pays candidats ont reçu le Prix européen de l'environnement le 3 octobre 2002 à Budapest. Parmi les produits ou procédés primés, citons un système de chaudière révolutionnaire pour le brassage de la bière, ou encore des feux de circulation respectueux de l'environnement.

Les Prix européens de l'environnement pour les entreprises ont été institués en 2000 dans le but de reconnaître et de promouvoir des sociétés qui se sont distinguées par leurs efforts d'intégration du développement durable dans leurs activités. Plus de 100 sociétés étaient en lice cette année pour décrocher cette récompense ouverte aux petites et moyennes entreprises des États membres de l'UE et des pays candidats.

Lors de la proclamation des lauréats, la commissaire européenne chargée de l'environnement, Margot Wallström, a mis en évidence les atouts économiques d'une approche commerciale durable. « Ces entreprises montrent que le développement durable joue un rôle croissant dans le succès économique et commercial. Il est clair également qu'un engagement en faveur du développement durable n'est pas seulement une question de responsabilité sociale, mais aussi de survie économique. Pour que l'Europe maintienne sa compé-

titivité économique à long terme, il faut que de nombreuses entreprises suivent l'exemple de celles primées aujourd'hui ».

Les lauréats, sélectionnés au niveau national en début d'année, ont été désignés par un jury composé de 13 experts, présidé par Cristina Garcia Orcoyen, députée européenne. Le jury regroupait des représentants des secteurs de l'industrie, de la recherche, de la politique, des ONG et des médias.

Dix sociétés de neuf pays européens ont été primées dans quatre catégories. Les sociétés B&Q (Royaume-Uni), Coato (Espagne) et ST-Microelectronics Ltd (Malte) ont été récompensées dans la catégorie « gestion ». Le prix du meilleur produit pour le développement durable a été décerné à la compagnie d'assurances néerlandaise Achemea Schadeservice, à Gea-sol D.O.O (Slovénie) et à TTS A/S (Danemark). Dans la catégorie « procédés », British Petroleum et la société autrichienne

Integral Umwelt und Anlagentechnik ont chacune reçu un prix. Le troisième prix du meilleur procédé a été attribué conjointement aux sociétés Steinecker Maschinenfabrik GmbH (Allemagne) et Bofferding Brasserie Nationale S.A. (Luxembourg) qui ont collaboré à la mise au point d'une nouvelle chaudière pour le brassage de la bière. Enfin, dans la catégorie « coopération internationale », c'est le Fraunhofer Institute for Wood Research/WKI (Allemagne) qui a été primé.

Les prochains Prix européens de l'environnement pour les entreprises seront décernés en 2004. ■

Texte de Christine Patte

Pour plus d'informations

[http://www.eu-environment-awards.org/  
environment\\_awards.asp](http://www.eu-environment-awards.org/environment_awards.asp)



## Lauréats des Prix européens de l'environnement 2002

### Catégorie 1 :

Prix de la meilleure gestion pour le développement durable.

Ce prix récompense les efforts des entreprises en vue d'intégrer la dimension environnementale dans leurs stratégies globales de gestion.

**B&Q (Royaume-Uni) – QUEST en faveur de la responsabilité sociale** – La chaîne britannique de magasins de bricolage a développé des solutions innovantes qui tiennent compte des incidences environnementales et sociales de l'entreprise tout en apportant une valeur ajoutée à ses activités et à son image. Le programme de gestion environnementale interne de l'entreprise s'intitule « QUEST », sigle de Qualité, Ethique et Sécurité.

**Coato (Espagne) – Modèle de gestion intégrée pour le développement durable en agriculture** – Le projet de gestion environnementale de la coopérative agricole espagnole vise à promouvoir la production et la distribution durables en agriculture. Il comprend des activités visant à accroître la sensibilisation aux questions environnementales et à renforcer l'engagement de ses milliers de membres coopératifs, en les encourageant à adopter des modes d'exploitation agricole et des activités industrielles axés sur le développement durable.

**ST-Microelectronic Ltd (Malte) – Cibles mesurables pour l'innocuité environnementale** – La filiale maltaise du géant des semi-conducteurs ST-Microelectronics s'est fixé un « décalogue environnemental » : dix objectifs chiffrés à atteindre à une échéance déterminée, mesurables et destinés à guider l'entreprise sur la voie de l'innocuité environnementale. ST-Microelectronics s'est engagée sur l'objectif extrêmement ambitieux de la neutralisation complète de ses émissions de CO<sub>2</sub> d'ici 2010.

### Catégorie 2 :

Prix du meilleur procédé pour le développement durable.

Ce prix récompense le développement de nouveaux procédés propres et durables, présentant un fort potentiel d'applications multiples.

**BP (Royaume-Uni) – Une nouvelle approche de la désulfuration de l'essence** – British Petroleum a inventé un nouveau procédé qui simplifie l'extraction du soufre de l'essence. Ce procédé, appelé OATSTM, permet d'extraire plus de 99,5% des composés soufrés du naphte issu du craquage en lit fluidisé.

**Integral Umwelt und Anlagentechnik (Autriche) – Régénération catalytique – un procédé entièrement nouveau** – La société autrichienne Integral a mis au point un procédé de régénération catalytique hautement performant et respectueux de l'environnement afin d'économiser les ressources naturelles. Cette méthode de régénération est déjà brevetée dans plusieurs pays et fait actuellement l'objet de nouvelles recherches.

**Steinecker Maschinenfabrik GmbH (Allemagne) et Bofferding Brasserie Nationale S.A. (Luxembourg) – Un nouveau système de chaudière pour le brassage de la bière** – Développée conjointement par le brasseur luxembourgeois Bofferding et le concepteur allemand de matériel de brasserie Steinecker, cette nouvelle chaudière, baptisée « Merlin », réduit considérablement la consommation d'énergie et de matières premières au cours du brassage de la bière.

### Catégorie 3 :

Prix du meilleur produit pour le développement durable.

Ce prix récompense la mise au point de produits innovants en termes de santé environnementale et de réutilisation potentielle. Il récompense également l'amélioration la plus forte d'un produit.

**Achmea Schadeservice BV (Pays-Bas) – Assurance automobile « verte »** – Si la police d'assurance automobile « verte » de l'assureur Achmea Schadeservice repose sur un concept très simple - les souscripteurs de cette police font réparer leur véhicule avec des pièces d'origine d'occasion - sa mise en œuvre l'est cependant beaucoup moins : pour garantir le résultat final, l'assureur a dû procéder à des changements majeurs de son mode de fonctionnement.

**Gea-sol D.O.O (Slovénie) – Une nouvelle tuile solaire** – La tuile solaire de Gea-sol est une couverture de toiture fonctionnelle permettant l'absorption et la transformation de l'énergie solaire en chaleur. La tuile solaire est conçue pour la production d'eau chaude (à usage domestique ou pour des piscines) ainsi que pour le chauffage. Elle constitue une solution rentable qui favorisera une plus grande utilisation de l'énergie solaire comme source d'énergie renouvelable.

**TTS A/S (Danemark) – Feux de signalisation « verts »** – La société danoise a mis au point des feux de signalisation innovants qui permettent notamment la conservation de l'énergie, l'utilisation de matériaux respectueux de l'environnement (aluminium) et qui sont plus sûrs et plus faciles à utiliser et à entretenir. Les développements rapides de la technologie des semi-conducteurs ont permis de produire une diode électroluminescente conforme aux normes internationales. Les diodes électroluminescentes présentent de nombreux avantages par rapport aux ampoules électriques traditionnelles. Les procédés de production et les matériaux utilisés sont respectueux de l'environnement, leur consommation d'énergie est bien inférieure aux ampoules et leur durée de vie est habituellement supérieure à 10 ans.

### Catégorie 4 :

Prix de la coopération internationale.

Ce prix récompense une coopération internationale réussie dans le domaine de la technologie ou de la gestion.

**Fraunhofer Institute for Wood Research/WKI (Allemagne) – Utilisation de résidus de la production d'huile de palme pour la fabrication de panneaux de fibres en Malaisie** – Cet institut allemand a mis au point une technologie de fabrication de panneaux de fibres à partir de résidus de la production d'huile de palme, en coopération avec des grands industriels européens du secteur. En Malaisie, 40 millions de tonnes de déchets de biomasse sont issus chaque année de la production d'huile de palme. Ces déchets sont soit brûlés, soit stockés dans des conditions non conformes aux normes européennes. Cette nouvelle technologie, qui offre une solution alternative pour la fabrication de panneaux de fibres, devrait permettre, espère l'institut, de réduire la demande en bois tropical de haute qualité.

# Dix ans après son éclosion, la « Fleur » s'épanouit pleinement

Les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2002, à l'occasion de la célébration du 10<sup>e</sup> anniversaire de l'écolabel européen à Bruxelles, la Commission européenne a témoigné de son engagement à orienter le choix des consommateurs vers des produits plus « verts ».

Tous ceux qui se préoccupent de l'environnement – entreprises, lobbies écologiques, ministres, consommateurs, médias, etc. – étaient représentés à cet anniversaire qui avait pour objectif de faire connaître les produits écolabellisés et de réfléchir à la valorisation de la « Fleur » à travers l'ensemble de l'Union européenne.

Cet anniversaire a également servi de cadre au lancement du nouveau « catalogue interactif » en ligne permettant aux consommateurs d'obtenir facilement des informations sur les produits arborant le label écologique européen. Ce site parfaitement convivial offre une information détaillée sur des centaines de produits différents regroupés en 19 catégories. Il ne s'agit pas d'un magasin en ligne; toutefois, les consommateurs seront orientés vers les points de vente en ligne ou réels les plus proches de chez eux. « Cela permettra aux détaillants d'écouler leurs produits écolabellisés sur un marché élargi », explique le consultant web Jean Pitz.

Tous les produits arborant la « Fleur » de l'UE ont été contrôlés par des organes indépendants et respectent les critères écologiques et fonctionnels les plus stricts. Qu'ils achètent un nouveau lave-vaisselle, un matelas ou une paire de chaussures, les consommateurs peuvent être sûrs qu'ils emportent chez eux un article plus respectueux de la nature, dont les performances sont également au moins aussi bonnes, sinon meilleures, que le même article produit de manière conventionnelle.

La commissaire européenne chargée de l'environnement, Margot Wallström, a récompensé un grand nombre d'entreprises écolabellisées parmi les 125 qui existent

en Europe. Une exposition a également été organisée afin de donner un aperçu de la gamme de produits disponibles. Thierry Dhuicq, directeur de Terre et Nature, une entreprise française spécialisée dans la vente de terre sans tourbe aux magasins et centres de jardinage et première entreprise de produits de jardin à avoir obtenu l'écolabel européen explique: « Grâce à cela, nous sommes considérés comme des amis de la nature et les jardiniers y sont très sensibles ».

Les textiles constituent une autre catégorie de produits importante. Bierholms Væverier, une petite entreprise familiale établie à Kolding (Danemark) depuis 1870, fournit du linge de lit aux hôtels. Responsable du contrôle de la qualité, Ellen Friedrichsen souligne que le label écologique européen aide l'entreprise à répondre aux besoins des clients soucieux de l'environnement dans des pays comme la Suède. Ceci dit, elle souhaiterait que les consommateurs soient davantage sensibilisés à travers la

publicité. Le Comité de l'Union européenne pour le label écologique compte d'ores et déjà organiser une ambitieuse campagne de marketing en 2004.

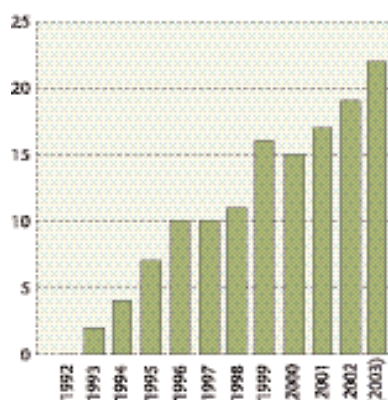
Pour fêter le 10<sup>e</sup> anniversaire de la « Fleur », un défilé de mode a également été présenté, l'occasion pour de jeunes artistes de l'école de stylisme danoise TEK0 de dévoiler leur collection confectionnée à partir de textiles écolabellisés. La collection sera ensuite présentée en février 2003 à Copenhague, dans le cadre de la *Scandinavian Fashion Fair*, qui a lieu deux fois par an.

Selon l'étude Flash Eurobaromètre 2002, 55,2 % des consommateurs admettent qu'il est nécessaire de modifier radicalement notre mode de vie si l'on veut freiner le processus de destruction de l'environnement. La Commission européenne estime que l'écolabel européen constitue non seulement un symbole d'excellence environnementale pour les consommateurs mais également une initiative qui valorise la production écologique au sein de l'Union européenne. Au cours des deux dernières années, le nombre d'articles écolabellisés vendus sur le marché de l'Union a augmenté de 300 %.

Le message transmis par Bruxelles est clair: la « Fleur » conditionnera de plus en plus l'évolution du marché européen vers une production à la fois qualitative et respectueuse de l'environnement. « En 2092, lorsque nous fêterons le centenaire de l'écolabel, presque tous les produits arboreront la « Fleur » de l'Union européenne », prédit Jean Pitz, confiant.

Texte de Nicola Breier et Kate Holman

## Développement de catégories de groupe de produits – 1992-2002



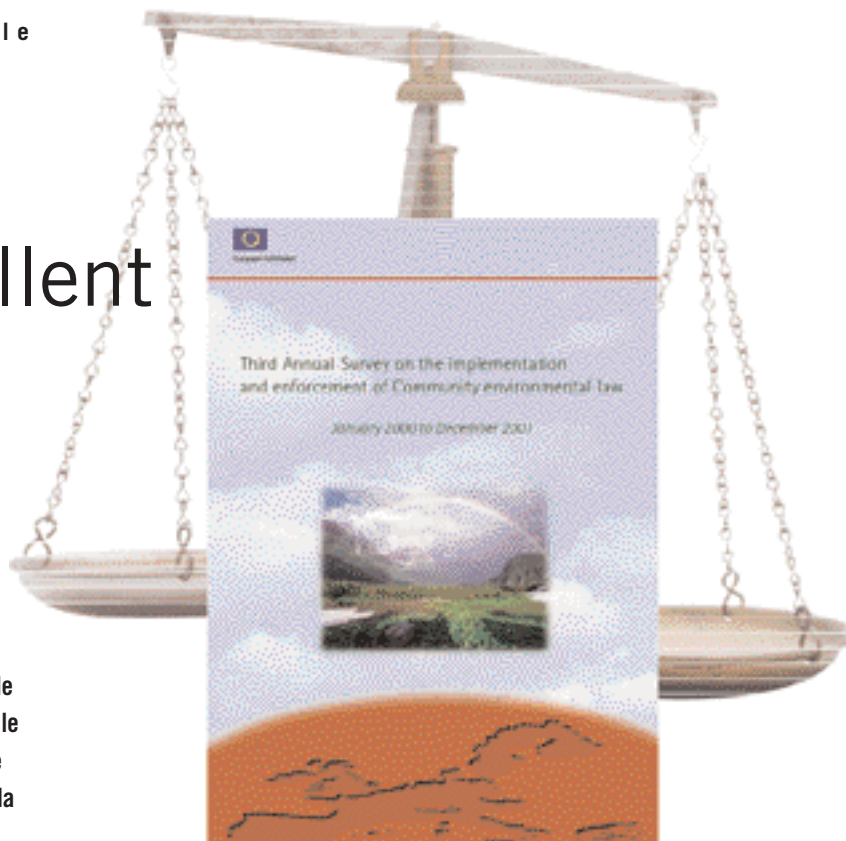
### Pour plus d'informations

Vous pouvez consulter le catalogue en ligne à l'adresse [www.eco-label.com](http://www.eco-label.com)

Des informations plus détaillées sur l'écolabel se trouvent sur le site <http://europa.eu.int/ecolabel/>

➤ **Législation environnementale**

# Les citoyens européens veillent au grain...



Les Quinze sont sur la sellette pour non-respect de certains aspects de la législation environnementale de l'Union européenne. Une étude récente montre néanmoins que tous les pays ne sont pas logés à la même enseigne.

La Commission reçoit chaque année un nombre croissant de plaintes dénonçant tel ou tel manquement des États membres dans l'application du droit communautaire de l'environnement. Cette tendance indique clairement que les citoyens européens se préoccupent de plus en plus de l'état de l'environnement et du respect par les États membres du droit européen en la matière. Elle met également en lumière le fait que les structures et les mécanismes mis en place dans les États membres ne sont pas toujours à même de résoudre ces questions.

La Commission a récemment publié sa *Troisième étude annuelle sur la mise en œuvre et le contrôle de l'application du droit communautaire de l'environnement*. Elle couvre la période allant de janvier 2000 à décembre 2001.

L'objectif de cette étude annuelle est d'offrir aux citoyens une information systématique, fiable et transparente sur l'application par les États membres du droit communautaire de l'environnement. À ce titre, elle constitue un complément au *Rapport annuel sur le contrôle de l'application du droit communautaire*, en présentant une information spécifiquement ciblée sur l'environnement. Plus particulièrement, l'étude présente un tableau de bord qui renseigne sur le niveau de conformité de chaque État membre, et

cela pour chaque secteur de l'environnement, dont la nature et la biodiversité, les déchets, l'eau, l'air, etc. Il s'agit d'une analyse par secteur, assortie de descriptions spécifiques et d'explications détaillées.

## Les problèmes pointés du doigt

Le tableau de bord montre que plusieurs procédures en infraction sont actuellement engagées à l'encontre de l'ensemble des États membres mais que le niveau de conformité varie fortement d'un État membre à l'autre. Il est dès lors possible de mettre le doigt sur les types de problèmes et sur les secteurs problématiques spécifiques à chaque État membre.

L'étude s'articule autour des trois grandes catégories d'infractions suivantes:

- Non-communication : lorsqu'un État membre n'adopte pas les mesures requises pour transposer les directives dans ses propres lois et réglementations nationales, et omet de les communiquer à la Commission.
- Non-conformité : lorsque les mesures de transposition prises par les États membres ne sont pas conformes à la directive.
- Mauvaise application horizontale : lorsqu'un État membre ne transpose pas certaines obligations dérivées ou

secondaires contenues dans les directives, telles que l'établissement de plans, l'élaboration de programmes, la classification de sites, la désignation de zones, la soumission de rapports, etc.

L'étude révèle notamment que pendant la période concernée, la plupart des cas de non-conformité et de mauvaise application horizontale se sont concentrés dans les secteurs de la nature, de l'eau, des déchets et de l'évaluation des incidences sur l'environnement. Le plus grand nombre de cas de non-communication a été observé dans les secteurs de l'air, des produits chimiques et de la biotechnologie. ■

Texte de Antti Maunu

### Pour plus d'informations

*Troisième étude annuelle sur la mise en œuvre et le contrôle de l'application du droit communautaire de l'environnement* :  
<http://www.europa.eu.int/comm/environment/law/index.htm>

*19<sup>e</sup> Rapport annuel sur le contrôle de l'application du droit communautaire (2001)*:  
[http://www.europa.eu.int/comm/secretariat\\_general/sgb/infringements/19report\\_2001\\_fr.htm](http://www.europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/infringements/19report_2001_fr.htm)



➤ **Dixième anniversaire du programme LIFE**

# Le programme **LIFE** à la **une**

Depuis dix ans, la Commission européenne cofinance un large éventail d'initiatives environnementales dans l'Union européenne à travers son programme LIFE. Depuis l'entrée en vigueur du programme, près de 2000 projets ont été financés. Pour marquer cet anniversaire, le programme LIFE a lancé récemment sa propre lettre d'information électronique qui compte déjà 3000 abonnés.

Lancé en 1992, le programme LIFE est désormais considéré comme l'un des fers de lance de la politique communautaire de l'environnement. LIFE – L'Instrument Financier pour l'Environnement – a été créé en vue de cofinancer des initiatives environnementales entreprises par l'industrie, les ONG et les autorités publiques. LIFE est actuellement dans sa troisième phase, laquelle court jusqu'en décembre 2004 et dispose d'un budget de 640 millions d'euros.

Le programme est composé de trois volets thématiques :

- **LIFE-Nature** finance des projets visant à la protection de la nature dans l'Union européenne et certains pays candidats. Il s'attache avant tout à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore d'un intérêt particulier pour l'Union européenne, conformément aux directives « Habitats » et « Oiseaux ». LIFE-Nature soutient la mise en œuvre de la politique européenne de conservation de la nature et du réseau Natura 2000.
- **LIFE-Environnement** octroie un soutien financier en vue de mettre en œuvre les politiques environnementales de l'UE dans les États membres et dans certains pays candidats. Les projets financés visent notamment à développer des techniques respectueuses de l'environnement et à en favoriser la

démonstration, ou encore à proposer des solutions innovantes applicables dans des domaines comme l'aménagement et la mise en valeur du territoire, la gestion de l'eau, la limitation de l'impact sur l'environnement des activités économiques, la gestion des déchets et la politique intégrée de produits.

- **LIFE-Pays tiers** offre une assistance technique dans le domaine de l'environnement aux pays tiers riverains de la Méditerranée et de la mer Baltique. Les projets financés promeuvent les orientations communautaires en matière d'environnement et de développement durable. Ils apportent en outre des solutions à des problèmes importants dans la région.

## **Newsflash**

Soucieuse d'assurer une diffusion aussi large que possible des résultats et des expériences des projets LIFE, l'unité LIFE de la Commission a lancé une lettre d'information mensuelle baptisée « Newsflash ». Cette publication électronique présente une information actualisée sur les résultats des projets LIFE, sur les manifestations à venir ainsi que sur les nouvelles publications.

Le premier numéro est sorti en novembre et comporte un dossier spécial sur le dixième anniversaire du programme LIFE. On y trouve également des informations sur un projet LIFE récemment mené à terme aux Pays-Bas qui a permis de démon-

trer que l'utilisation à grande échelle de pièces détachées d'occasion pour les réparations automobiles constituait une solution non seulement viable du point de vue écologique mais également faisable sur le plan économique et technique.

Enfin, le *Newsflash* de novembre nous informe sur un nouveau manuel des meilleures pratiques pour la reforestation après un incendie de forêt. Les incendies peuvent avoir un impact délétère à long terme sur l'environnement – ils peuvent non seulement décimer en une fois de vastes surfaces boisées mais également avoir des répercussions négatives durant des années. Le manuel est disponible en italien et en anglais et comprend un guide étape par étape des nouvelles techniques de réhabilitation des zones boisées après un incendie. Cette nouvelle technique permet de réduire les coûts de 50 % au maximum par rapport aux techniques conventionnelles et se prête également aux terrains escarpés souvent difficiles d'accès. ■

Texte de Cedric Lagast

**Newsflash est disponible sur le site web du programme LIFE à l'adresse :**

<http://europa.eu.int/comm/environment/life/news/lifeflash.htm>

Vous pouvez vous abonner en ligne ou en envoyant un e-mail à l'adresse :  
[life-environment@cec.eu.int](mailto:life-environment@cec.eu.int)

➤ **Ambassadeurs pour l'environnement**

# Le pouvoir de convaincre

À l'occasion de la *Semaine verte 2002*, la commissaire chargée de l'environnement, Margot Wallström, a présenté huit « ambassadeurs de bonne volonté pour l'environnement » – des personnalités du monde des lettres, de la musique et de l'art engagées à défendre la cause écologique. *L'Environnement pour les Européens* s'est intéressé à l'un d'entre eux afin de cerner plus précisément le rôle d'ambassadeur de bonne volonté.

L'artiste belge Pierre Mertens est un maître de l'art contextuel et plastique. Contrairement à la plupart des artistes traditionnels, il n'a pas d'atelier. À la place, il crée ses œuvres *in situ*, travaillant avec les gens dans leur propre environnement et reflétant leur contexte personnel. Pierre Mertens est connu pour son utilisation des objets et des matières de la vie de tous les jours à travers lesquels il fait passer son message artistique. Ses œuvres picturales ornent des bâtiments publics, des prisons, des tribunaux et des quartiers urbains défavorisés.

Le style et l'approche de Pierre Mertens remettent totalement en question les idées préconçues sur l'art. Écologiste convaincu, la protection de la planète est pour lui un *leitmotiv*. Pour autant, sa perception de la protection de l'environnement ne se limite pas aux aspects concrets liés à la pollution, à la déforestation ou au changement climatique, elle est beaucoup plus globale : « Il s'agit d'assumer ses responsabilités, collectivement et individuellement, et de faire les bons choix pour faire évoluer comme il se doit notre style de vie », explique-t-il.

## Matière à réfléchir

Le sens qu'il donne à sa mission de défenseur de la cause environnementaliste ne fait aucun doute pour lui : « Mon rôle en tant qu'artiste et ambassadeur de bonne volonté est de donner à réfléchir, sensibiliser, influencer les gens et les aider à envisager le changement. En tant qu'artiste, je peux exprimer mes idées plus facilement

car je bénéficie d'une certaine distance. Paradoxalement, la distance m'aide à mieux cerner les choses et à les restituer plus fidèlement, libre de toute attache, contrainte ou compromission politique ».

La thématique de l'environnement et de la santé se retrouve souvent dans les œuvres de Pierre Mertens. Selon lui, la santé, la qualité de la vie et l'environnement sont indissociablement liés et la dégradation de l'environnement contribue à l'émergence de graves problèmes de santé. En créant et en exposant dans des pays comme la Tanzanie, il véhicule, à travers le désarroi personnel de ceux qui souffrent de maladies liées à l'environnement, du virus HIV et de la pauvreté, un vibrant plaidoyer en faveur du changement.

La protection des espèces sauvages est un autre sujet qui lui tient à cœur. Récemment, il a créé une série de nichoirs stylisés en utilisant différentes matières premières pour attirer l'attention sur les menaces qui pèsent sur le moineau domestique.

Sa dernière exposition en galerie remonte à 1991 ; c'était à Anvers en Belgique. Les passionnés d'art qui souhaitent découvrir ses œuvres doivent désormais se rendre dans des lieux ordinaires où sont organisées des expositions *in situ*. Soucieux d'analyser la perception que le spectateur a d'une œuvre d'art, Pierre Mertens met en scène la même œuvre dans différents contextes dans le but d'en évaluer les effets.

## Recyclage artistique

Le projet « *Residue* » de Pierre Mertens repose sur le recyclage de ses anciennes œuvres en de nouvelles. Le message est clair : la société devrait utiliser les ressources naturelles de manière plus rationnelle si l'on tient à la survie de l'environnement. Une fois encore, il est question ici d'assumer ses responsabilités et d'opter pour le changement. Et de toute évidence, Pierre Mertens joint le geste à la parole.

Les ambassadeurs de bonne volonté jouent un rôle de catalyseur : ils ont le pouvoir de maintenir les problématiques écologiques au centre du débat public. Par ailleurs, ils ont le pouvoir de sensibiliser les gens en touchant leur propre conscience, de mobiliser leur énergie et leur engagement et de les rallier à la cause environnementale. Pierre Mertens est fier d'être associé à ce processus. « Je me réjouis de pouvoir contribuer à la diffusion du message écologique. Après tout, l'environnement est l'héritage que nous léguerons à nos enfants ». ■

Une interview de Mark O'Donovan



Pour plus d'informations

<http://www.pierremertens.com>

► **Système communautaire de management environnemental et d'audit**

# Le développement durable à l'échelon **local**

L'année dernière, le Sommet mondial des Nations Unies sur le développement durable, qui s'est tenu à Johannesburg, a attiré une fois de plus l'attention du monde entier sur les enjeux écologiques de notre planète. Ce fut également l'occasion de relancer le débat sur l'Agenda 21, le plan d'action adopté par les gouvernements lors du Sommet de la Terre à Rio, il y a dix ans.

Le Sommet de Johannesburg a mis en évidence le fait que bon nombre des mesures décidées à Rio il y a dix ans n'ont pas encore été mises en œuvre, surtout aux niveaux national et intergouvernemental. Ceci dit, le tableau n'est pas entièrement sombre. Le développement durable a fait une percée remarquable sur le plan local. Les organisations non gouvernementales (ONG), les collectivités locales, les entreprises et les citoyens ont lancé de nombreuses initiatives et plus de 6 000 villes dans le monde se sont dotées de leur propre Agenda 21 local (LA21) pour orienter leur planification et leur développement à long terme.

## L'EMAS et l'Agenda 21 local

Alors que certaines collectivités ont déjà adopté des plans globaux de développement municipal, beaucoup peinent à les élaborer et à les mettre en œuvre. Souvent, le processus «Agenda 21 local» donne lieu à toute une série de projets et d'initiatives qui, en définitive, n'ont que des effets à court terme et n'apportent aucune amélioration structurelle durable.

Quelques autorités locales commencent à s'attaquer à ce problème en articulant leurs procédures administratives et de planification autour des principes du développement durable. L'adoption d'un système de gestion environnementale tel que l'EMAS – le système communautaire de management environnemental et d'audit – s'est révélé être une première démarche intéressante.

Les composantes de l'EMAS sont très similaires à celles du processus «Agenda 21 local», les deux systèmes requérant par exemple la participation active des intéressés. Par ailleurs, l'EMAS offre aux collectivités locales un système qui permet de gérer de manière coordonnée, systématique et vérifiable l'ensemble des obligations environnementales réglementaires et des initiatives libres.

Les collectivités locales familiarisées avec l'Agenda 21 local n'ont aucune difficulté à travailler avec l'EMAS. Ce système leur permet d'analyser l'impact direct et indirect de leurs activités, que ce soit pour prendre des décisions de planification ou pour sélectionner des fournisseurs et des contractants. Il offre aux collectivités locales un cadre structuré qui leur permet d'améliorer en permanence leurs performances environnementales et il les

encourage à se montrer plus responsables envers les citoyens en informant ceux-ci des incidences de leurs activités sur l'environnement. De ce fait, en plus d'accroître la crédibilité des autorités, ce système stimule l'engagement de la communauté à mettre en œuvre l'Agenda 21 local.

## Coopérer à travers l'EMAS

Le lien étroit qui unit l'EMAS et l'Agenda 21 local a été indirectement reconnu lors du Sommet de Johannesburg, où plusieurs partenariats et initiatives visant à mettre en œuvre l'Agenda 21 ont été adoptés. Un partenariat de mise en œuvre, mené par le Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI), étudiera les moyens de mettre au point des méthodes de gestion intégrées des ressources à l'échelon local dans le but de coordonner au sein d'une « structure budgétaire triple » les ressources financières, humaines et naturelles. La Commission européenne y voit l'occasion idéale de promouvoir l'EMAS et soutient pleinement l'ICLEI dans sa démarche. ■

Texte de José-Jorge Diaz del Castillo

### Mise en œuvre de l'EMAS

- Réalisation d'une analyse initiale
- Définition d'une politique et d'un programme environnementaux
- Mise en place d'un système de gestion environnementale
- Audit de l'ensemble du processus
- Élaboration d'une déclaration environnementale
- Contrôle et enregistrement par des tiers
- Utilisation du logo
- Obligation : participation des employés et communication avec les parties prenantes

### Processus «Agenda 21»

- Réalisation d'une analyse des problèmes et élaboration d'un rapport d'avancement
- Définition des visions et des objectifs, assortis d'indicateurs
- Élaboration d'un plan d'action et mise en œuvre
- Décision du Conseil
- Suivi et évaluation
- Obligation : participation du public et information de la communauté

#### Pour plus d'informations

Le système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) est un outil de gestion destiné à aider les entreprises et d'autres organisations à évaluer, notifier et améliorer leur performance environnementale. Pour en savoir plus : <http://europa.eu.int/comm/environment/emas>

➤ Sondage des lecteurs

# Message reçu cinq sur cinq !

Les résultats du premier sondage des lecteurs de *L'Environnement pour les Européens* ont été analysés. Merci à tous ceux qui y ont participé. L'analyse des réponses confirme le verdict de beaucoup d'entre vous : le magazine constitue une lecture intéressante.

La DG Environnement publie un magazine trimestriel en français, anglais, espagnol, allemand et italien depuis trois ans. Quelque 60 000 exemplaires de *L'Environnement pour les Européens* sont distribués auprès des réseaux écologiques, bibliothèques, universités, médias, ministères, etc., en Europe et au-delà.

En juillet 2002, l'unité « Communication » de la DG a décidé de sonder la satisfaction des abonnés. L'objectif était simple : savoir ce que les lecteurs pensent réellement du magazine et recueillir leurs précieuses suggestions en vue de l'améliorer.

Chacun des 8 400 lecteurs qui sont inscrits sur la liste de diffusion du magazine par le biais d'un abonnement libre a reçu un questionnaire. Au 30 septembre 2002, 2039 lecteurs (24 %) avaient répondu : un très bon score, d'après l'Association européenne pour l'information sur le développement local, qui a collecté et analysé les résultats du sondage.

## Pas uniquement pour les Européens

Le sondage a été très bien accueilli par les lecteurs qui ont été nombreux à féliciter la DG de son initiative. 95 % des lecteurs ayant rempli le questionnaire ont répondu à l'ensemble des sept questions. Les résultats permettent d'esquisser le profil du lectorat. Si celui-ci se concentre en majorité dans l'Union européenne (71 %), le sondage montre que *L'Environnement pour les Européens* n'intéresse pas uniquement les environnementalistes des 15 États membres. Le magazine dispose d'un lectorat international, avec des abonnés provenant de 70 pays, répartis à travers les cinq continents.

Il n'est pas surprenant de constater que les lecteurs viennent d'horizons très variés : universités, écoles, organisations non gouvernementales, lobbies, autorités

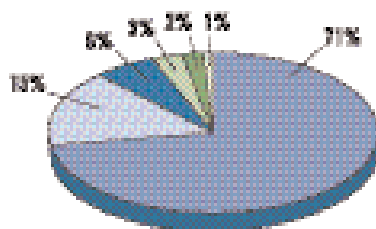
régionales et locales, médias, ministères, industrie, bibliothèques, partis politiques et associations professionnelles.

Quatre-vingt-dix-neuf pour cent des personnes ayant retourné le questionnaire ont déclaré souhaiter continuer à le recevoir et 88 % ont fait savoir qu'elles le lisaient régulièrement. Ceci dit, malgré les avantages évidents sur le plan écologique d'une version exclusivement électronique du magazine, seuls 19 % se déclarent disposés à abandonner la version papier.

En ce qui concerne le contenu, le style, la présentation et le format, plus de 50 % des lecteurs ayant répondu se sont déclarés satisfaits de la publication dans son état actuel. Beaucoup de lecteurs ont fait part de suggestions intéressantes pour l'améliorer.

S'agissant du choix des langues, 59 % y trouvent parfaitement leur compte ; toutefois, de nombreux lecteurs grecs, portugais et finlandais ont exprimé le souhait de recevoir le magazine dans leur langue maternelle. La plupart des lecteurs semblent apprécier la mise en page du magazine et le choix des photos, quoique certains aient proposé d'utiliser une plus grande police de caractères et d'augmenter le nombre de pages.

## Répartition géographique



Union européenne	Autres continents
Non identifiés	Autres pays européens
Pays candidats	Autres pays candidats

## Suggestions à propos du contenu

La question relative au contenu du magazine est celle qui a suscité le plus de réactions. Plus de 80 % ont décrit les articles comme étant soit « excellents », soit « bons ». Certains lecteurs ont suggéré de moins insister sur les messages politiques et d'analyser plus en profondeur les problématiques environnementales majeures, en ajoutant plus d'informations concrètes (statistiques, coûts des projets, etc.) mais également des exemples pratiques et des études de cas. Près de 50 % ont fait part de leur souhait de voir le magazine traiter de problèmes environnementaux spécifiques comme le développement national, régional et local – y compris dans ses aspects à la fois urbains et ruraux –, la protection des habitats naturels et de la biodiversité, l'eau, l'énergie, les déchets, les transports et la mobilité.

L'une des découvertes les plus intéressantes concerne le nombre de lecteurs qui lisent chaque exemplaire du magazine. Près de huit personnes sur dix ayant répondu au questionnaire déclarent passer leur exemplaire du magazine à des collègues de travail, à des amis ou à des membres de leur famille après en avoir terminé la lecture. En d'autres termes, nos lecteurs ne plaisantent pas avec le recyclage !

Texte de Róisín Scullion

### Pour plus d'informations

Vous pouvez vous abonner à *L'Environnement pour les Européens*, gratuitement et dans la langue de votre choix, à l'adresse suivante : [http://europa.eu.int/comm/environment/ mailingregistration/main/ mailing\\_reg.cfm](http://europa.eu.int/comm/environment/ mailingregistration/main/ mailing_reg.cfm)





# GREEN WEEK

Semaine verte 2003

# - 2003

## Semaine verte – à vos agendas!

Encore plus passionnantes que lors des éditions précédentes, la conférence et l'exposition de la *Semaine verte* seront organisées du 2 au 5 juin à Bruxelles. Les thèmes retenus pour cette troisième *Semaine verte* sont les modèles de consommation et de production durables, les sources d'énergie renouvelable et l'eau.

Lancée en 2001, la «Semaine verte» s'enrichit chaque année de nouvelles initiatives. Du 30 mai au 9 juin, la Commission européenne encourage les autorités locales et régionales, les organisations et réseaux environnementaux, les entreprises «vertes» et tous les autres acteurs intéressés à organiser des Journées vertes européennes, en association avec la *Semaine verte* et la Journée mondiale de l'environnement le 5 juin.

Les Journées vertes européennes visent à faire participer les citoyens et à les sensibiliser davantage aux problèmes et défis écologiques liés aux thèmes sélectionnés dans le cadre de la *Semaine verte*. L'objectif ultime est de les amener à modifier leur comportement pour le rendre compatible avec la protection de l'environnement.

### Place à la créativité !

Cette année encore, l'un des moments forts de la *Semaine verte* sera le concours destiné aux établissements scolaires. Les écoliers de cinq à dix ans pourront y participer en soumettant leurs dessins et peintures, tandis que les plus grands – jusqu'à 16 ans – seront invités à créer des sculptures à partir de matériaux recyclés. À l'instar des années précédentes, les trois premiers gagnants de chaque catégorie seront gracieusement invités à Bruxelles avec un parent ou un tuteur pour recevoir leur prix des mains de la commissaire européenne chargée de l'environnement, Margot Wallström. ■

#### Pour plus d'informations

Site web de la *Semaine verte* (mis à jour régulièrement) :

<http://europa.eu.int/comm/environment/greenweek/index.htm>

Concours «*Semaine verte*» pour les établissements scolaires : <http://greenweek.eun.org>

### Note de l'éditeur à l'attention des lecteurs

Les résultats encourageants du sondage des abonnés réalisé par la DG Environnement (cf. page 15), vont nous permettre d'adapter *L'Environnement pour les Européens* afin de répondre encore mieux à vos attentes en 2003. De ce fait, il se peut que la parution du prochain numéro – *L'Environnement pour les Européens* n° 14 – soit retardée de quelques semaines, ce dont nous vous prions de bien vouloir nous excuser.

Néanmoins il vous est possible de rester au courant de notre actualité. Vous trouverez des informations actualisées sur l'ensemble des activités, des événements et des programmes de la DG Environnement sur notre site web : [http://europa.eu.int/comm/environment/index\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/environment/index_en.htm)

Restons en contact et à très bientôt.

## Une sélection de propositions et de communications récentes

Ces documents sont disponibles sur la base de données EUR-Lex à l'adresse : <http://europa.eu.int/eur-lex>

> Utilisations critiques et exportations de halons, exportations de produits et d'équipements contenant des chlorofluorocarbures et réglementation du bromochlorométhane (COM/2002/642)

> Mise en œuvre des directives sur la qualité de l'air (COM/2002/609)

> La sûreté nucléaire dans le cadre de l'Union européenne (COM/2002/605)

> Émissions atmosphériques des navires de mer (COM/2002/595)

> Qualité des eaux de baignade (COM/2002/581)

> Vers une stratégie pour la protection et la conservation du milieu marin (COM/2002/539)

> Analyse de la « liste ouverte » d'indicateurs clés environnementaux (COM/2002/524)

> Admission des déchets dans les décharges (COM/2002/512)

> Mercure issu de l'industrie du chlore et de la soude (COM/2002/489)

> Accords environnementaux conclus au niveau communautaire (COM/2002/412)

> Rapport sur la mise en œuvre de la directive concernant les nitrates (COM/2002/407)

> Surveillance des forêts et des interactions environnementales dans la Communauté (COM/2002/404)

## Agenda

4 mars

Conseil « Environnement »

16-23 mars

Troisième Forum mondial de l'eau, Kyoto

28-30 avril

Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, Vienne

3-4 mai

Conseil environnement informel

21-23 mai

Conférence « l'environnement pour l'Europe », Kiev

2-5 juin

*Semaine verte*, Bruxelles

13 juin

Conseil « Environnement »



OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES  
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES  
L-2985 Luxembourg